



(À CONSERVER)

Document Information-conseil relatif au produit AIDALAGE

(Informations conformes aux dispositions de l'article l 520-1 du Code des assurances)

CAPTIS CONSEIL, Société Anonyme au capital social de 250.000 € - RCS Lyon B 380 584 714, dont le siège social est sis 58, chemin de la Bruyère à Dardilly - 69570, inscrite à l'ORIAS (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance sous le numéro 07001846 - Adresse électronique : contact@aidalage.fr reclamation@capitis.com N° TVA intracommunautaire : FR37380584714
CAPTIS CONSEIL propose ce contrat garanti par Europ Assistance - (entreprise régie par le code des assurances SA au capital de 23 601 857 € RCS Nanterre 451 366 405 - 1 promenade de la Bonnette, 92633 Gennevilliers cedex)

Vous êtes un aidant informel (famille, ami , voisin,...) d'une personne dépendante ou de toute personne nécessitant une présence soutenue et souhaitez bénéficier de prestations d'aide aux aidants et le cas échéant à la personne aidée.

Le contrat Aidalage, proposé en 2 formules " Confort " et " Essentiel " s'adresse à tout particulier souhaitant un accompagnement pour faire face à la dépendance d'un proche avec des services spécialisés. Le contrat Aidalage tel que décrit dans les conditions générales peut constituer une solution adaptée au regard de votre demande d'aide aux aidants.

Le contrat " AIDALAGE " prévoit notamment :

Une analyse des besoins et un diagnostic de situation

Coordonnée par des spécialistes, cette analyse comprend suivant les cas :

- ✓ Audit Social (par une assistante sociale),
- ✓ Diagnostic Financier (par un prestataire spécialisé),
- ✓ Audit de l'habitat (par un ergothérapeute).

Des Informations et Conseils pratiques, une aide aux formalités

Tout au long de l'abonnement, les spécialistes AIDALAGE vous apportent des informations et conseils pratiques liés à la dépendance, aux aides possibles, et vous accompagnent dans les démarches nécessaires auprès des divers organismes.

Pour la formule 'confort', coordination d'une Solution de Vie

Des garanties d'assistance adaptées sont mis en place en fonction des besoins :

- ✓ Services de proximité (aide ménagère, auxiliaire de vie,...),
- ✓ Soutien psychologique et écoute conviviale,
- ✓ Livraison de médicaments ou de repas à domicile,
- ✓ Recherche d'une auxiliaire de vie en cas d'incapacité de l'aidant,
- ✓ Retour anticipé de l'aidant en cas d'hospitalisation ou de décès de l'aidé,
- ✓ Transport d'un proche en cas d'incapacité de l'aidant,
- ✓ Organisation de la gestion intégrale des travaux.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants du contrat :

- les garanties proposées diffèrent suivant la formule - Aidalage 'essentiel' ou Aidalage 'confort',
- les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales,
- seuls peuvent être garantis les services mentionnés dans les Conditions Générales ,
- le contrat présente des exclusions que vous trouverez dans les Conditions Générales et dont il vous appartient de prendre attentivement connaissance avant sa souscription.

Nous vous recommandons de lire attentivement les conditions générales qui précisent les conditions et modalités d'application des garanties ainsi que les cas d'exclusions.